

Tarifs d'eau et d'égout de 2004

	Tarif de 2003	Tarif de 2004
Tarif d'eau (par 100 pieds cubes)		
Pieds cubes par trimestre		
0 à 9 600.....	2,75 \$	} Ne change pas
9 601 à 96 000.....	2,27 \$	
Plus de 96 000	1,79 \$	
Tarif d'égout (par 100 pieds cubes).....	2,73 \$	3,11 \$
Frais trimestriels ou de base (résidence/petite entreprise)		
Taille du compteur		
Compteur de 5/8 po	12,10 \$	} Ne change pas
Compteur de 3/4.....	13,05 \$	
Compteur de 1 po	15,92 \$	
Compteur de 1,5	19,75 \$	
Compteur de 2 po	30,28 \$	
Compteur de 3 po.....	107,81 \$	
Compteur de 4 po.....	136,53 \$	
Compteur de 6 po.....	203,53 \$	
Compteur de 8 po.....	280,11 \$	
Compteur de 10 po.....	356,68 \$	

Première augmentation du tarif d'égout depuis 1997

Nous devons augmenter le tarif d'égout en raison de normes plus strictes qui nous obligent à améliorer notre système d'épuration des eaux usées. Cette hausse représente la première mesure visant à nous aider à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de nos rivières et du lac Winnipeg.

Explication des frais

Frais d'égout

Les frais d'égout sont calculés en fonction de la quantité d'eau que vous utilisez, étant donné que la majeure partie aboutit à l'égout. L'argent ainsi perçu sert à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées de sorte qu'elles satisfassent aux exigences environnementales avant leur déversement dans les rivières Rouge et Assiniboine.

Frais d'eau

Les frais d'eau sont calculés en fonction de la quantité d'eau que vous utilisez d'après le compteur d'eau. Ils couvrent le coût du transport de l'eau depuis le lac Shoal jusqu'à votre foyer, y compris les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'aqueduc, des stations de pompage, des réservoirs et du réseau de distribution.

Frais trimestriels ou de base

Ces frais sont calculés d'après la taille de votre compteur et le nombre de jours compris dans votre période de facturation. Ils couvrent le coût du compteur d'eau ainsi que les frais des services à la clientèle, de la facturation et de la poste. Ils se fondent sur une période de facturation de 90 jours. Vos frais trimestriels peuvent varier légèrement selon que votre période de facturation est supérieure ou inférieure à 90 jours.

Questions

N'hésitez pas à communiquer avec notre Centre de service à la clientèle au **986-5858**, de 8 h 30 à 16 h 30 sur semaine (sauf les jours fériés) ou à nous faire parvenir un courriel à

wwd-customer-service@winnipeg.ca

